

COMPTE RENDU

Suite au boycott de la première séance le 29 Mai, le CHSCT a été re-convoqué le 4 Juin (Voir déclaration liminaire jointe)

1 - L'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST) nous a présenté les rapports de ses dernières visites . **L'Administration dispose d'un délai de 6 mois pour appliquer les recommandations émises par l'ISST à partir de la date de réception du rapport de visite.**

- Trésorerie de LA CHAMBRE - Visite effectuée le 13/03/2018

Anomalies relevées par l'ISST : absence d'alarme incendie et de plan d'évacuation .Pas d'exercice d'évacuation effectué sur ce site. La sortie de secours est fermée à clé de l'intérieur (l'ISST préconise l'installation d'un autre système, barre antipanique ou bouton moleté)
Stockage important notamment en hauteur, dans le local de stockage au rez-de-chaussée et dans les archives au sous-sol. Absence du DTA (Dossier Technique Amiante) : document obligatoire à demander au propriétaire. Les agents prennent leur repas sur leur poste de travail : revoir l'agencement de la cuisine. Problème de température élevée l'été, le bureau étant entièrement vitré. L'ISST regrette qu'aucun agent n'ait suivi de formation relative à la santé sécurité au travail. Aucun accès pour les personnes à mobilité réduite. pas de toilettes différenciées hommes -femmes. Le bureau du chef de poste est très sombre (100 lux au lieu de 300 à 500 lux selon la norme)

- Trésorerie d'AIGUEBELLE -Visite effectuée le 13/03/2018

Globalement, l'ISST note que les locaux sont bien agencés et propres . Cependant , quelques anomalies ont été relevées : absence d'exercice incendie, absence d'alarme incendie, absence du DTA, stockage des produits de nettoyage dans le local repas non organisé, stockage en hauteur important dans le petit local de stockage du site. L'ISST préconise lors de l'ouverture du poste de la trésorerie avec un seul agent, de prendre de ses nouvelles au cours de la journée.

- Direction Régionale des Douanes de Chambéry – Visite effectuée le 16 janvier 2018

L'inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST) a présenté un rapport très complet sur les immeubles du site de Waldeck Rousseau de la direction régionale des douanes de Chambéry. Il a mis en avant, la qualifiant de gros point noir, la question de la sécurité incendie au second étage du bâtiment principal, avec un cul de sac de 21 mètres. Il a ajouté que la norme NFX 35-102 sur la conception ergonomique des espaces de travail n'était pas respectée dans plusieurs bureaux. En clair, son avis technique est venu conforter ce que nous dénonçons depuis fort longtemps sans être entendus : les combles du bâtiment ne sont pas adaptées à l'occupation en bureaux dans le respect des règles de sécurité incendie. Nous avons réitéré notre exigence d'abandonner ces locaux en combles, et réaffirmé le caractère inacceptable de la concomitance de l'existence d'un appartement de fonction de 250 mètres carrés au premier niveau.

Interrogé par les représentants du personnel sur la solution la moins pire, l'ISST a indiqué dans l'ordre la construction d'un second escalier en bout de cul de sac, puis la limitation du cul de sac à 10 mètres en vidant les bureaux les plus éloignés de l'unique escalier de descente.

L'administration est face à ses responsabilités, et doit prendre des mesures urgentes pour faire cesser le risque incendie inacceptable pour les collègues travaillant sous les combles, qui seraient fondés à exercer leur droit de retrait sur la base du rapport et des préconisations de l'ISST, en particulier ceux en bout de cul de sac. Pour nous le 2ème niveau est inadapté à un travail de bureau, et continuer à

dépenser pour l'aménager est du gaspillage d'argent public. Il faut l'abandonner et installer les agents dans des bureaux répondant aux normes de sécurité incendie, tout comme à la norme NFX 35-102.

La DDFIP nous informe ensuite des suites données au rapport de visite de l'ISST effectuée le 28 Novembre 2017 à la Trésorerie de Montmélian. Malgré nos différentes interventions lors de CHSCT précédents, le problème de température élevée dans les locaux en période estivale n'a pas été pris en compte. Nous avons réitéré notre demande de contacter la Mairie de Montmélian, propriétaire des locaux afin d'étudier l'accès à la climatisation déjà existante dans les locaux de la mairie. Autre problème non réglé est le nettoyage des locaux avec une intervention une fois par semaine seulement de la société de nettoyage qui est inacceptable.. Selon le code du travail , il y a obligation de nettoyer les toilettes une fois par jour. Nous demandons à la DDFIP de revoir le contrat de nettoyage.

2 – Registres Santé ,Sécurité au Travail (RSST)

Nous avons de nouveau demandé que les RSST de la DDFIP soient dématérialisés comme pour les Douanes, le système utilisé actuellement n'étant vraiment pas satisfaisant.

3 – Accident de travail (AT)

La Médecin de Prévention attire l'attention du CHSCT sur les risques encourus pour les agents en situation de travail isolé : archives , salle des coffres par exemple.

4 – Fiches de signalement (FS)

Nous avons de nouveau fait le constat de l'augmentation du nombre de FS dans les deux administrations. Notamment des FS relatant des situations de conflit et de mal-être entre collègues d'une gravité inquiétante.

5 – Restructurations à la DDFIP

L'avis du CHSCT est sollicité pour trois projets important impactant les services de la DDFIP :

- Généralisation de l'accueil sur rendez-vous dans les SIP d'Aix Les Bains, Chambéry, Moutiers et Saint Jean de Maurienne au 2 Juillet 2018.

A notre demande nous avons déjà évoqué ce sujet lors du dernier CHSCT en alertant la DDFIP sur les conséquences négatives de ce projet sur l'ensemble des services. La fiche impact présentée ne comporte aucun élément chiffrée quant à la charge de travail des services impactés. Ce projet nous est présenté un mois seulement avant sa mise en place . La DDFIP n'a décidément pas compris les modalités de présentation des projets : **« Afin de constituer un support d'échange et de partage d'informations, l'élaboration du dossier de présentation du projet doit être engagée le plus en amont de la mise en œuvre du projet en collectant les informations disponibles » (extrait Plan ministériel santé, sécurité et conditions de travail 2016-2019 : analyse de l'impact des projets dur les conditions de travail).**

Les représentants CGT et FO ont refusé de donner un avis sur ce point et ont rédigé la délibération suivante :

La généralisation de l'accueil sur rendez-vous dans les SIP d'Aix Les Bains, Chambéry, Moutiers et Saint Jean de Maurienne ne fait pas l'objet d'une mesure des impacts tant pour les usagers que pour les agents.Par ailleurs, nous n'avons aucun retour de l'expérimentation menée au SIP d'Albertville. Dans ces conditions, nous ne pouvons donner un avis motivé sur ce point.

Lors du précédent CHSCT du 27 février, nous avons demandé à être destinataire du rapport sur la préfiguration de l'accueil sur rendez-vous à Albertville.

Les représentants de Solidaires se sont abstenus.

- Projets d'adaptation des structures et du réseau (ASR) de la Savoie au 1^{er} Janvier 2019

5 trésoreries supprimées :

:

- Fusion de la trésorerie du **Châtelard** avec la trésorerie spécialisée de Chambéry Municipale et transfert du recouvrement de l'impôt au SIP-SIE d'Aix les Bains
- Fusion de la trésorerie des **Echelles** avec les trésoreries du Pont de Beauvoisin et de Yenne et transfert du recouvrement de l'impôt au SIP de Chambéry
- Fusion de la trésorerie de **Lanslebourg** avec la trésorerie de Modane et transfert du recouvrement de l'impôt au SIP-SIE de Saint Jean de Maurienne
- Fusion de la trésorerie de **Beaufort** avec la trésorerie d'Albertville et transfert du recouvrement de l'impôt au SIP-SIE d'Albertville
- Fusion de la trésorerie de **Grésy-sur Isère** avec la trésorerie d'Albertville et transfert du recouvrement de l'impôt au SIE-SIP d'Albertville
- Transfert du recouvrement de l'impôt de la trésorerie mixte de la Rochette au SIP de Chambéry
- Transfert du recouvrement de l'impôt de la trésorerie de Modane au SIE-SIP de Saint Jean de Maurienne

Le DDFIP justifie ces projets en décrivant ces 5 trésoreries comme « des petites structures fragiles impactées par les évolutions de l'intercommunalité qui ont fait bouger les lignes sur les éléments d'activité de ces unités »

Nous avons refusé de donner un avis sur ce projet et avons rédigé la délibération ci dessous :

Vous supprimez 5 trésoreries que vous dites fragilisées, mais qui les a fragilisées, si ce n'est vous ? Et vous commencez à vider les coquilles de 4 autres en les privant de l'accueil au public. Soit 9 trésoreries sur 18 appelées à disparaître à court et moyen terme, une véritable désertification du service public fiscal.

*Dans le même temps et en lien direct avec les questions d'accueil au public, nous soulignons les conclusions du Forum Action Publique 2022 portées par le délégué à la transformation publique Thierry Cazenave le 2 Mai dernier : « une préoccupation majeure (...) des usagers (...) est la question du recul de l'accès direct aux agents publics (qui) revient de façon récurrente et constitue un « élément que l'on doit absolument garder en toile de fond dans la manière dont on met en œuvre nos réformes ». En gras « **on ne peut pas imaginer un programme de transformation qui aurait pour effet demain d'éloigner les citoyens du service public, quels que soient les territoires où ils vivent.***

Vous êtes à l'inverse de cette volonté, mais ce n'est pas la première fois que l'État tiendrait un double discours .

Compte tenu de l'absence précise et chiffrée des impacts, tant pour les usagers que pour les agents, nous demandons une expertise par un expert agréé afin de pouvoir apprécier de façon fine dans tous les domaines, les implications des fermetures des 5 trésoreries et de la suppression de l'accueil du public dans 4 autres, notamment sur les services où seront transférées les charges de travail.

- Organisation renouvelée des ressources humaines en environnement SIRHIUS au 1er janvier 2019.

Nous avons voté contre ce projet. Nous pensons que l'éloignement des services RH des agents n'est pas une bonne solution . L'expérience des Douanes confirme les difficultés ressenties par les agents.

Installation de la vidéo-surveillance à St Michel : elle serait due à une obligation des transports de fond. Nous avons rappelé le respect de la vie privée et des obligations prévues par la loi.

Le prochain CHSCT aura lieu le 26 Juin 2018

Vos représentants au CHSCT

Pour la CGT Finances

Dominique ROSA-BRUSIN -

Catherine MOURIER

Christelle RAFFATELLI

Jean Marc CONSTANTIN (Expert)

Pour FO Finances

Jean-Jacques PEYRONNEL

Cédric CHAMPLET

Gilles FALCOZ (Expert)